

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_144

**Objet : Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives
- subventions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics et à l'animation de la Ville.

Au budget primitif 2023, l'enveloppe globale à répartir sous forme de subventions au bénéfice des associations œuvrant dans ce secteur s'élevait à 1 185 800 €. Après affectation de 100 000 € au budget supplémentaire, elle s'élèvera à 1 285 800 €.

Ont été affectés par délibérations successives des avances et des subventions pour un montant de 1 022 278 €.

Les associations ci-après ont déposé une demande de subvention pour démarrer la saison 2023/2024 :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| • ESBVA-LM | 100 000 € |
| • LM HBCV | 40 000 € |
| • Stade villeneuvois métropole | 25 000 € |

Après instruction des demandes, les subventions telles que reprises ci-dessus sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 165 000 € lesquelles seront déduite du BP 2024.

Par ailleurs et depuis de nombreuses années, des enveloppes spécifiques sont octroyées au soutien à la pratique sportive pour l'aide à l'emploi sportif pour les associations « employeur » et pour les associations sportives des collèges et lycées.

Après instruction des demandes, les affectations reprises dans les tableaux ci-annexés seront versées directement aux associations bénéficiaires pour un montant total de 26 496 €.

Ces affectations sont réparties comme suit :

- AS des collèges et Lycées 10 000 €
- Aide à l'emploi sportif 16 496 €

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 16 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 191 496 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 11.5.1 Soutien au sport de haut niveau, 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198711-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2023_ du 7 novembre 2023.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2023_ du 7 novembre 2023, la Ville a souhaité octroyer des subventions supplémentaires pour l'année 2023 d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.

Tableau d'affectation des subventions pour l'année 2023

Domaine 11.6.1

Nom de l'Association	Imputation	Subvention proposée
A.S. du Collège SAINT ADRIEN	65748	1 000,00 €
A.S. du Lycée SAINT ADRIEN	65748	700,00 €
A.S. du Collège Simone de Beauvoir	65748	2 000,00 €
A.S. du Collège Camille CLAUDEL	65748	700,00 €
A.S. du Collège MOLIERE	65748	1 750,00 €
A.S. du Collège Arthur RIMBAUD	65748	1 500,00 €
A.S. du Collège du TRIOLO	65748	900,00 €
A.S. du Collège Communautaire	65748	500,00 €
A.S. du Lycée Dynah-Derycke	65748	500,00 €
A.S du Lycée Queneau	65748	450,00 €
TOTAL		10 000 €

Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif
DEUXIEME TRIMETRE 2023

Association	Montant proposé
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	1 439,00 €
ALA GEA	23,00 €
AS ARBONNOISE	131,00 €
ASPT (Activités Sportives pour Tous)	43,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	718,00 €
AVAN NATATION	405,00 €
Club Sportif de BRIGODE	272,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	131,00 €
ENERGYM	86,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	1 025,00 €
ESBVA-LM	2 830,00 €
FOS GV	62,00 €
FOS Tennis	409,00 €
Fos Tennis de Table	261,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	127,00 €
HBCV (Handball club VA)	304,00 €
Judo Club Flers Sart	611,00 €
La Raquette	869,00 €
Les Intrépides	250,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	1 960,00 €
Office Municipal des Sports	2 295,00 €
Pirouette	52,00 €
Sac à Pof	194,00 €
Samyoga	56,00 €
St Jean Baptiste	199,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	255,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	486,00 €
VAFF	503,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	500,00 €
TOTAL	16 496,00 €